Commune de Pierrefonds

Conseil Municipal du 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin à 18h30, le Conseil Municipal de PIERREFONDS, dûment convoqué le 26 mai 2023, s'est réuni dans la salle du conseil en mairie, sous la présidence de Madame Florence DEMOUY, maire.

<u>Présents</u>: Madame Florence DEMOUY, Madame Emmanuelle LEMAITRE, Madame Delphine DECKER, Monsieur Jean-Jacques CARRETERO, Monsieur Gilles PAPIN, Madame Hélène DEFOSSEZ, Madame Karine DUTEIL, Monsieur Stéphane DUTILLOY, Madame Laetitia PIERRON, Madame Elsa CARRIER, Monsieur Philippe TOLEDANO

Pouvoirs:

- Monsieur Gérard LANNIER à Monsieur Jean-Jacques CARRETERO
- Monsieur Romain RIBEIRO à Madame Florence DEMOUY
- Madame Virginie ANTHONY à Madame Elsa CARRIER
- Monsieur Jean-Claude THUILLIER à Monsieur Gilles PAPIN

Absents:

- Monsieur Joachim LÜDER
- Monsieur Michel LEBLANC
- Madame Marie-Alice DEBUISSER
- Monsieur Ronan TANGUY

Secrétaire: Madame Karine DUTEIL

Le quorum est atteint. Madame le Maire rappelle que chacun a été destinataire du procès-verbal de la séance du 04 mai 2023. Elle demande s'il y a des observations. Il n'y en a pas.

Elle donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Elections sénatoriales : élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants

1. Elections sénatoriales : élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants

Madame le Maire précise qu'en raison de sa nationalité, M. Joachim LUDER ne peut pas faire partie du collège électoral de ce jour.

Madame le maire rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- Monsieur Gilles PAPIN
- Monsieur Jean Jacques CARRETERO
- Monsieur Philippe TOLEDANO
- Madame Elsa CARRIER

Il est par ailleurs procédé à la désignation du secrétaire du scrutin en la personne de Karine DUTEIL.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. En application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Madame le maire indique que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire 5 délégués et 3 suppléants.

1 liste de candidats respectant les règles de parité a été déposée avant l'ouverture du scrutin.

Sont candidats:

Liste « Désignation des délégués de Pierrefonds pour les élections sénatoriales »

- Mme Florence DEMOUY
- M. Stéphane DUTILLOY
- Mme Emmanuelle LEMAITRE
- M. Philippe TOLEDANO
- Mme Marie-Alice DEBUISSER
- M. Romain RIBEIRO
- Mme Hélène DEFOSSEZ
- M. Michel LEBLANC

Election des délégués

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés.

Sont élus selon la règle de calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :

Liste « Désignation des délégués de Pierrefonds pour les élections sénatoriales » 15 suffrages obtenus soit 5 mandats de délégués

Par conséquent sont élus délégués pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023 :

- Mme Florence DEMOUY
- M. Stéphane DUTILLOY
- Mme Emmanuelle LEMAITRE
- M. Philippe TOLEDANO
- Mme Marie-Alice DEBUISSER

Election des suppléants

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés.

Sont élus selon la règle de calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :

Liste « Désignation des délégués de Pierrefonds pour les élections sénatoriales » 15 suffrages obtenus soit 3 mandats de suppléants

Par conséquent sont élus suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023 :

- M. Romain RIBEIRO
- Mme Hélène DEFOSSEZ
- M. Michel LEBLANC

La séance est levée à 18h45.